

102190105

AV/RPR

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
LE VINGT HUIT DÉCEMBRE**

**A LILLE (Nord), 99 rue Nationale, au siège de l'Office Notarial, ci-après
nommé,**

**Maître Arnaud VERMUNT, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle «Philippe DELATTRE, Arnaud VERMUNT, Juliette
BONDUELLE-HAIRE, Pierre-Elie MARTIN et David BENVENISTE», titulaire
d'un Office Notarial à LILLE, 99 rue Nationale,**

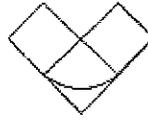
A REÇU le présent acte à la requête de :

La Société dénommée **SCCV DE L'ELEPHANT**, société civile au capital de 705,00 €, dont le siège est à LILLE (59000), 6 rue Lamartine Courée des Mousquetaires identifiée au SIREN sous le numéro 511870818 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes tant en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 27 octobre 2017 dont une copie est jointe à l'acte qu'en vertu des pouvoirs prévu à cet effet dans chaque des ventes en l'état futur d'achèvement du programme immobilier dont dépendent les biens objet des présentes. **ANNEXE 1**

La société **SCCV DE L'ELEPHANT**, est représentée par Monsieur Georges-Pierre AFONSO, agissant en qualité de gérant et en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date à LILLE, du 27 décembre 2018, dont un extrait est demeuré joint et annexé aux présentes après mention. **ANNEXE 2**

A L'EFFET d'établir ainsi qu'il suit le **MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION** établi par Cabinet Estadiou Géomètre Experts, et concernant un immeuble ou ensemble immobilier situé à **LILLE (NORD), 6 rue Lamartine.**



Etant précisé que ce modificatif a été préalablement autorisé aux termes d'une assemblée générale des copropriétaires dont une copie délivrée par le syndic est annexée.

EXPOSE

Les présentes s'appliquent à un ensemble immobilier sur un terrain situé à **LILLE (NORD) 59000 6 Rue Lamartine**

Et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
OY	127	4B RUE LAMARTINE	00 ha 07 a 97 ca

Un ensemble immobilier situé à **LILLE (NORD) 59000 6 Rue Lamartine** devant comprendre après achèvement :

- un bâtiment en front à rue dénommé **BATIMENT A**, faisant l'objet d'une construction nouvelle pour partie et d'une réhabilitation totale pour partie, de sorte que l'ensemble de ce bâtiment est considéré comme construction nouvelle, élevée sur sous-sol et quatre étages, devant comprendre onze (11) lots dont neuf (9) appartements, un (1) bureau et une (1) cave,
- un bâtiment sur cour dénommé **BATIMENT B**, existant, constitué d'une partie en sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, comprenant neuf (9) lots dont deux (2) appartements, cinq (5) bureaux et deux (2) caves,
- douze (12) parkings extérieurs.

Il comprendra (y compris les lots du bâtiment B ne faisant pas l'objet de ventes en l'état futur d'achèvement) **VINGT-NEUF (32) lots**, savoir :

- 11 appartements,
- 6 bureaux,
- 3 caves,
- 12 parkings extérieurs.

Surplus de la propriété

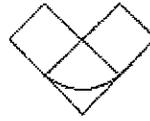
Le surplus de la propriété est occupé par des espaces verts d'agrément et une allée piétonne. En dehors des bâtiments A et B, sont également implantées :

- un local poubelle situé en l'entrée de l'ensemble immobilier sur la gauche,
- un local vélo, situé à l'entrée de l'ensemble immobilier sur la gauche après le local poubelle.

Un extrait de plan cadastral est demeuré joint et annexé aux présentes après mention. **ANNEXE 3.**

Le présent règlement de copropriété s'applique à un ensemble immobilier composé de la manière suivante :

- **Bâtiment A** : en front à rue, constitué d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 4 étages.
- **Bâtiment B** : au fond de la cour, constitué d'une partie en sous-sol, d'un rez de chaussée et de 3 étages.
- **12 Parkings extérieurs** (dont 11 parkings individuels et 1 espace de stationnement pour plusieurs véhicules).



Il est repris au cadastre en section OY sous le numéro 127 pour une contenance de 797 m².

IDENTIFICATION DES LOTS

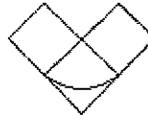
L'ensemble est actuellement divisé en 32 lots numérotés 101 à 113, 201 à 207 et 301 à 312.

RESUME DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ORIGINAIRES

L'état descriptif originaires est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après.

ACTUEL TABLEAU RECAPITULATIF DES TANTIEMES GENERAUX

N° des lots	Bâtiment	Escalier	Entrée	Etages	Nature du lot	Quote-part en 1000 ^{ème} généraux
100	<i>SUPPRIMÉ LORS DU MODIFICATIF PRECEDENT (Subdivisé en lots 101 à 113)</i>					
101	A	Commun aux lots 101 et 102	Unique	Sous-sol	Cave	1
102	A	Commun aux lots 101 et 102	Unique	Sous-sol	Cave	1
103	A		Unique	Rez-de-Chaussée	Bureau pour partie	20
104	A		Unique	Rez-de-Chaussée	Bureau pour partie	18
105	A	Unique	Unique	1 ^{er} Etage	Appartement	51
106	A	Unique	Unique	1 ^{er} Etage	Appartement	65
107	A	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	53
108	A	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	35
109	A	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	32
110	A	Unique	Unique	3 ^{ème} Etage	Appartement	56
111	A	Unique	Unique	3 ^{ème} Etage	Appartement	37
112	A	Unique	Unique	3 ^{ème} Etage	Appartement	33
113	A	Unique	Unique	4 ^{ème} Etage	Appartement	66
201	B	Unique	Unique	Rez-de-Chaussée	Bureau	62
202	B	Unique	Unique	Rez-de-Chaussée	Bureau	52
203	B	Unique	Unique	Sous-sol, Rez-de-Chaussée	Bureau	30
204	B	Unique	Unique	1 ^{er} Etage	Bureau	160
205	B	Unique	Unique	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etage	Appartement	120
206	B	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	67
207	B	Unique	Unique	Sous-sol	Salle de réunion	9
301	Extérieur		Unique		Parking 01	2
302	Extérieur		Unique		Parking 02	2
303	Extérieur		Unique		Parking 03	2
304	Extérieur		Unique		Parking 04	2
305	Extérieur		Unique		Parking 05	2
306	Extérieur		Unique		Parking 06	2
307	Extérieur		Unique		Parking 07	2
308	Extérieur		Unique		Parking 08	2



309	Extérieur		Unique		Parking 09	2
310	Extérieur		Unique		Parking 10	2
311	Extérieur		Unique		Parking 11	2
312	Extérieur		Unique		Stationnements	10
						1000

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

IDENTIFICATION DES LOTS

- 1) *Réévaluation de la consistance du lot 309 transformé en place à mobilité réduite. /*

LOT N°309

- a) Une place de parking (09) à mobilité réduite dans la cour.
b) Et les trois mille huitième des parties communes générales.

- 2) *Subdivision des lots 101 et 102 en quatre nouveaux lots respectivement 114 et 115, 116 et 117 (4 caves). /*

BÂTIMENT A (en front à rue)

LOT N°114

- a) Une cave avec accès direct sur la partie commune spéciale aux lots 114, 115, 116 et 117 au sous-sol du bâtiment A.
b) Et les un mille huitième des parties communes générales.
c) Et les un millièmes des parties communes du bâtiment A.

LOT N°115

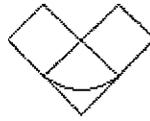
- a) Une cave avec accès direct sur la partie commune spéciale aux lots 114, 115, 116 et 117 au sous-sol du bâtiment A.
b) Et les un mille huitième des parties communes générales.
c) Et les deux millièmes des parties communes du bâtiment A.

LOT N°116 :

- a) Une cave avec accès direct sur la partie commune spéciale aux lots 114, 115, 116 et 117 au sous-sol du bâtiment A.
b) Et les un mille huitième des parties communes générales.
c) Et les un millièmes des parties communes du bâtiment A.

LOT N°117:

- a) Une cave avec accès direct sur la partie commune spéciale aux lots 114, 115, 116 et 117 au sous-sol du bâtiment A.
b) Et les un mille huitième des parties communes générales.
c) Et les un millièmes des parties communes du bâtiment A.



- 3) *Modification de la désignation des lots 103, 104 et 113 dans la partie « Etat Descriptif de Division » du Modificatif au règlement de copropriété sans changement de tantièmes.*

BÂTIMENT A (en front à rue)

LOT
N°103 : a) Un studio, situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, porte à gauche en entrant dans le hall commun, avec accès direct sur la partie commune spéciale aux lots 103, 104, 114, 115, 116 et 117.
b) Et les vingt mille huitième des parties communes générales.
c) Et les quarante-deux millièmes des parties communes du bâtiment A.

LOT
N°104 : a) Un studio, situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, porte à droite en entrant dans le hall commun, avec accès direct sur la partie commune spéciale aux lots 103, 104, 114, 115, 116 et 117.
b) Et les dix-huit mille huitième des parties communes générales.
c) Et les trente-huit millièmes des parties communes du bâtiment A.

LOT
N°113 : a) Un appartement de type 3 avec un balcon en jouissance privative au 4^{ème} étage du bâtiment A au fond du palier à droite.
b) Et les soixante-six mille huitième des parties communes générales.
c) Et les cent quarante et un millièmes des parties communes du bâtiment A.

- 4) *Augmentation de la consistance du lot 205 par agrandissement de sa terrasse en jouissance privative.*

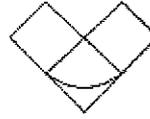
BÂTIMENT B (sur cour)

LOT
N°205 : a) Un appartement situé au 2^{ème} et 3^{ème} étage du bâtiment B. Il a également la jouissance privative d'une terrasse.
b) Et les cent vingt mille huitième des parties communes générales.
c) Et les deux cent quarante-trois mille onzièmes des parties communes du bâtiment B.

- 5) *Subdivision du lot 207 en deux nouveaux lots 208 (emprise de l'escalier) et 209 (cave dont l'accès se fera par le lot 210 à créer)*

BÂTIMENT B (sur cour)

LOT
N°208 : a) Emprise d'escalier dans le bâtiment B.
b) Et les un mille huitième des parties communes générales.
c) Et les deux mille onzièmes des parties communes du bâtiment B.



- 8) *Création du lot 214 par privatisation des parties communes spéciales aux lots 201, 202, 203 et 207.*

BÂTIMENT B (sur cour)

LOT
N°214 :

- a) W.C au rez-de-chaussée du bâtiment B.
- b) Et les cinq mille huitième des parties communes générales.
- c) Et les dix mille onzièmes des parties communes du bâtiment B.

- 9) *Réunion des lots 202, 208 et 214 en un seul nouveau lot 215.*

BÂTIMENT B (sur cour)

LOT
N°215 :

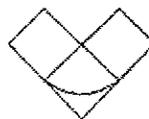
- a) Bureau, emprise d'escalier et W.C. au rez-de-chaussée du bâtiment B.
- b) Et les cinquante-huit mille huitième des parties communes générales.
- c) Et les cent quinze mille onzièmes des parties communes du bâtiment B.

- 10) *Transformation d'une partie de la terrasse du lot 213 en espace vert sans changement de tantièmes.*

BÂTIMENT B (sur cour)

LOT
N°213 :

- a) Bureau au 1^{er} étage du bâtiment B.
Il dispose également d'une terrasse et d'un espace vert en jouissance privative.
- b) Et les quatre-vingt-deux mille huitième des parties communes générales.
- c) Et les cent soixante-six mille onzièmes des parties communes du bâtiment B.



CHARGES PARTICULIERES

CHAPITRE VII - CHARGES SPECIALES POUR PARTIES COMMUNES SPECIALES AUX LOTS 114 à 117 (cage d'escalier et dégagement du sous-sol du bâtiment A).

A) DEFINITION

ARTICLE 29/15 : Ces charges comprennent :

1. Les frais concernant la cage d'escalier et le dégagement commun.
2. Les réparations nécessitées par l'usure des marches d'escalier.
3. Les frais à faire au circuit électrique et à ses composants, pour la partie commune spéciale.

B) REPARTITION

ARTICLE 29/16 – Ces charges seront réparties à parts égales entre les lots 114 à 117.

CHAPITRE VIII - CHARGES SPECIALES POUR PARTIES COMMUNES SPECIALES AUX LOTS 103, 104, 114 à 117 (dégagement commun au rez-de-chaussée du bâtiment A)

A) DEFINITION

ARTICLE 29/17 : Ces charges comprennent :

1. Les frais concernant le dégagement commun.
2. Les frais à faire au circuit électrique et à ses composants, pour la partie commune spéciale.

B) REPARTITION

ARTICLE 29/18 – Ces charges seront réparties au prorata des tantièmes généraux des lots concernés.

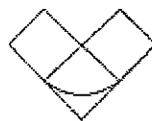
PLANS

Les plans actualisés de répartition par lots, dressés par le Cabinet ESTADIEU GEOMETRE EXPERT, sont demeurés joints et annexés aux présentes après mention. **ANNEXE 4.**



**NOUVEAU TABLEAU RECAPITULATIF DES TANTIEMES
GENERAUX**

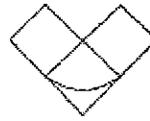
N° des lots	Bâtiment	Escalier	Entrée	Etages	Nature du lot	Quote-part en 999 ^{ème} généraux
100	<i>SUPPRIMÉ LORS DU MODIFICATIF PRECEDENT (Subdivisé en lots 101 à 113)</i>					
101	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 114 et 115)</i>					
102	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 116 et 117)</i>					
103	A		Unique	Rez-de-Chaussée	Studio	20
104	A		Unique	Rez-de-Chaussée	Studio	18
105	A	Unique	Unique	1 ^{er} Etage	Appartement	51
106	A	Unique	Unique	1 ^{er} Etage	Appartement	65
107	A	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	53
108	A	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	35
109	A	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	32
110	A	Unique	Unique	3 ^{ème} Etage	Appartement	56
111	A	Unique	Unique	3 ^{ème} Etage	Appartement	37
112	A	Unique	Unique	3 ^{ème} Etage	Appartement	33
113	A	Unique	Unique	4 ^{ème} Etage	Appartement	66
114	A	Commun aux lots 114 à 117	Unique	Sous-sol	Cave	1
115	A	Commun aux lots 114 à 117	Unique	Sous-sol	Cave	1
116	A	Commun aux lots 114 à 117	Unique	Sous-sol	Cave	1
117	A	Commun aux lots 114 à 117	Unique	Sous-sol	Cave	1
201	B	Unique	Unique	Rez-de-Chaussée	Bureau	62
202	<i>SUPPRIMÉ (réuni avec le lot 208 et 214 en un lot 215)</i>					
203	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 210 et 211)</i>					
204	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 212 et 213)</i>					
205	B	Unique	Unique	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etage	Appartement	120
206	B	Unique	Unique	2 ^{ème} Etage	Appartement	67
207	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 208 et 209)</i>					
208	<i>SUPPRIMÉ (réuni avec le lot 202 et 214 en un lot 215)</i>					
209	B	Unique	Unique	Sous-sol	Cave	8
210	B	Unique	Unique	Sous-sol	Cave	14
211	B	Unique	Unique	Rez-de-Chaussée	Bureau	16
212	B	Unique	Unique	1 ^{er} Etage	Bureau	78
213	B	Unique	Unique	1 ^{er} Etage	Bureau	82
214	<i>SUPPRIMÉ (réuni avec le lot 202 et 208 en un lot 215)</i>					
215	B	Unique	Unique	Rez-de-Chaussée	Bureau, emprise d'escalier et W.C	58
301	Extérieur		Unique		Parking 01	2
302	Extérieur		Unique		Parking 02	2
303	Extérieur		Unique		Parking 03	2
304	Extérieur		Unique		Parking 04	2
305	Extérieur		Unique		Parking 05	2
306	Extérieur		Unique		Parking 06	2
307	Extérieur		Unique		Parking 07	2
308	Extérieur		Unique		Parking 08	2
309	Extérieur		Unique		Parking 09	3
310	Extérieur		Unique		Parking 10	2



N° des lots	Bâtiment	Escalier	Entrée	Etages	Nature du lot	Quote-part en 999 ^{ème} généraux
311	Extérieur		Unique		Parking 11	2
312	Extérieur		Unique		Stationnements	10
						1008

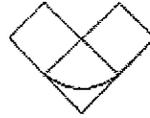
ACTUEL TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES

N° des lots	Bâtiment	Nature du lot	Etages	Col A (Charges générales en 1000 ^{ème})	Col B (Charges par bâtiment)	Col C (Charges Asc. et esc. Bât. A en 1000 ^{ème})
100	<i>SUPPRIMÉ LORS DU MODIFICATIF PRECEDENT (Subdivisé en lots 101 à 113)</i>					
101	A	Cave	Sous-sol	1	3	
102	A	Cave	Sous-sol	1	2	
103	A	Bureau pour partie	Rez-de-Chaussée	20	42	
104	A	Bureau pour partie	Rez-de-Chaussée	18	38	
105	A	Appartement	1 ^{er} Etage	51	109	121
106	A	Appartement	1 ^{er} Etage	65	140	156
107	A	Appartement	2 ^{ème} Etage	53	114	128
108	A	Appartement	2 ^{ème} Etage	35	75	83
109	A	Appartement	2 ^{ème} Etage	32	67	76
110	A	Appartement	3 ^{ème} Etage	56	120	123
111	A	Appartement	3 ^{ème} Etage	37	78	88
112	A	Appartement	3 ^{ème} Etage	33	71	76
113	A	Appartement	4 ^{ème} Etage	66	141	149
					1000	1000
201	B	Bureau	Rez-de-Chaussée	62	122	
202	B	Bureau	Rez-de-Chaussée	52	103	
203	B	Bureau	Sous-sol, Rez-de-Chaussée	30	59	
204	B	Bureau	1 ^{er} Etage	160	323	
205	B	Appartement	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etage	120	242	
206	B	Appartement	2 ^{ème} Etage	67	134	
207	B	Salle de réunion	Sous-sol	9	17	
					1000	
301	Extérieur	Parking 01		2		
302	Extérieur	Parking 02		2		
303	Extérieur	Parking 03		2		
304	Extérieur	Parking 04		2		
305	Extérieur	Parking 05		2		
306	Extérieur	Parking 06		2		
307	Extérieur	Parking 07		2		
308	Extérieur	Parking 08		2		
309	Extérieur	Parking 09		2		
310	Extérieur	Parking 10		2		
311	Extérieur	Parking 11		2		
312	Extérieur	Stationnements		10		



NOUVEAU TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES

N° des lots	Bâtiment	Nature du lot	Etages	Col. A (Charges générales en 999 ^{ème})	Col. B (Charges par bâtiment)	Col. C (Charges Asc. et esc. Bât. A en 1000 ^{ème})
100	<i>SUPPRIMÉ LORS DU MODIFICATIF PRECEDENT (Subdivisé en lots 101 à 113)</i>					
101	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 114 et 115)</i>					
102	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 116 et 117)</i>					
103	A	Studio	Rez-de-Chaussée	20	42	
104	A	Studio	Rez-de-Chaussée	18	38	
105	A	Appartement	1 ^{er} Etage	51	109	121
106	A	Appartement	1 ^{er} Etage	65	140	156
107	A	Appartement	2 ^{ème} Etage	53	114	128
108	A	Appartement	2 ^{ème} Etage	35	75	83
109	A	Appartement	2 ^{ème} Etage	32	67	76
110	A	Appartement	3 ^{ème} Etage	56	120	123
111	A	Appartement	3 ^{ème} Etage	37	78	88
112	A	Appartement	3 ^{ème} Etage	33	71	76
113	A	Appartement	4 ^{ème} Etage	66	141	149
114	A	Cave	Sous-sol	1	1	
115	A	Cave	Sous-sol	1	2	
116	A	Cave	Sous-sol	1	1	
117	A	Cave	Sous-sol	1	1	
					1000	1000
201	B	Bureau	Rez-de-Chaussée	62	122	
202	<i>SUPPRIMÉ (réuni avec le lot 208 et 214 en un lot 215)</i>					
203	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 210 et 211)</i>					
204	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 212 et 213)</i>					
205	B	Appartement	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Etage	120	243	
206	B	Appartement	2 ^{ème} Etage	67	134	
207	<i>SUPPRIMÉ (Subdivisé en lots 208 et 209)</i>					
208	<i>SUPPRIMÉ (réuni avec le lot 202 et 214 en un lot 215)</i>					
209	B	Cave	Sous-sol	8	15	
210	B	Cave	Sous-sol	14	28	
211	B	Bureau	Rez-de-Chaussée	16	31	
212	B	Bureau	1 ^{er} Etage	78	157	
213	B	Bureau	1 ^{er} Etage	82	166	
214	<i>SUPPRIMÉ (réuni avec le lot 202 et 208 en un lot 215)</i>					
215	B	Bureau, emprise d'escalier et W.C	Rez-de-Chaussée	58	115	
					1011	
301	Extérieur	Parking 01		2		
302	Extérieur	Parking 02		2		
303	Extérieur	Parking 03		2		
304	Extérieur	Parking 04		2		
305	Extérieur	Parking 05		2		
306	Extérieur	Parking 06		2		
307	Extérieur	Parking 07		2		
308	Extérieur	Parking 08		2		
309	Extérieur	Parking 09		3		
310	Extérieur	Parking 10		2		
311	Extérieur	Parking 11		2		



N° des lots	Bâtiment	Nature du lot	Etages	Col. A (Charges générales en 999 ^{ème})	Col. B (Charges par bâtiment)	Col. C (Charges Asc. et esc. Bât. A en 1000 ^{ème})
312	Extérieur	Stationnement		10		
				1008		

CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

PERMIS DE CONSTRUIRE

OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire a été délivré à la société dénommée **SCCV DE L'ELEPHANT** le 7 octobre 2014 par le Maire de LILLE (Nord) sous le numéro **PC 059350 14 O0058**.

Ce permis a pour objet la construction de l'extension d'un bâtiment existant d'activités et la construction de logements collectifs ainsi que la réhabilitation d'un immeuble existant d'activités et de logement en fonds de parcelle logements collectifs d'une surface de plancher autorisée de 1.402,73 m².

Copies de l'ensemble des pièces relatives à ce permis de construire (dossier de demande et arrêté) sont demeurées jointes et annexées à l'acte de dépôt de pièces ci-après relaté.

AFFICHAGE DU PERMIS

Le **VENDEUR** déclare que le permis de construire a été régulièrement affiché en Mairie et sur le terrain, conformément aux dispositions de l'article R. 424-15 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'il résulte de **trois (03) procès-verbaux** de constat établis par Maîtres Emmanuel SZYPULA et Sébastien GOBERT, huissiers de justice à ROUBAIX, 26 Avenue Gustave Delory en date, savoir, des **22 octobre 2014, 26 novembre 2014 et 23 décembre 2014** attestant l'affichage dudit permis sur le terrain.

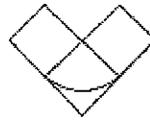
Copie de ces constats sont demeurées jointes et annexées à l'acte de dépôt de pièces ci-après relaté.

ABSENCE DE RECOURS DES TIERS ET DE RETRAIT ADMINISTRATIF

Le **VENDEUR** déclare que ledit permis de construire n'a fait l'objet jusqu'à ce jour d'aucun recours gracieux ou contentieux, ni d'aucun retrait.

Une attestation de non-recours et de non retrait contre le permis de construire a été délivrée par Monsieur le Maire de la Commune du lieu de situation du terrain, le 12 février 2016.

Original de ce document est demeuré joint et annexé à l'acte de dépôt de pièces ci-après relaté.



ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers constituant l'assiette de l'ensemble immobilier appartiennent au **VENDEUR** par suite de l'acquisition qu'il en a faite de :

1/ Monsieur Bernard KUPERWASSER, retraité, époux de Madame Brigitte REMOLEUR dit DARTOIS, demeurant à BOSTON, MASSACHUSETTS (ETATS-UNIS), 2 Hawthorne Place.

Né à LILLE (59000), le 3 janvier 1945.

2/ Monsieur Nicolas KUPERWASSER, époux de Madame Marta BUSTOS, demeurant à NEWTON, MASSACHUSETTS (ETATS-UNIS), 35 Moulton Street.

Né à PARIS 13EME ARRONDISSEMENT (75013), le 14 septembre 1973.

3/ Madame Charlotte KUPERWASSER, épouse de Monsieur Piyush GUPTA, demeurant à BOSTON, MASSACHUSETTS (ETATS-UNIS), 9 Hawthorne Place.

Née à PARIS 13EME ARRONDISSEMENT (75013), le 7 octobre 1974.

4/ Madame Jacqueline KUPERWASSER, retraitée, épouse de Monsieur Max KAMIEN, demeurant à CITY BEACH, WESTERN AUSTRALIA - 6015 (AUSTRALIE), 21 Skipton Way.

5/ Madame Tamara Ginette KAMIEN, ménagère, épouse de Monsieur Opher Dorn YOM-TOV, demeurant à NSW - 2040 (AUSTRALIE), 2 Church Street Lillyfield.

Née à SYDNEY (AUSTRALIE), le 21 mai 1970.

6/ Monsieur Daniel Chaim Zelig KAMIEN, zoologiste, époux de Madame Kathryn Louise OGDEN, demeurant à WESTERN AUSTRALIA - 61162 (AUSTRALIE), 6A Wongan Avenue, White Gum Valley.

Né à PERTH (AUSTRALIE), le 28 décembre 1973.

7/ Monsieur Benjamin Aaron KAMIEN, médecin, époux de Madame Akiko HAYASHI, demeurant à NSW - 2316 (AUSTRALIE), 14A Harbour View, Boat Harbour.

Né à PERTH (AUSTRALIE), le 31 octobre 1975.

Suivant acte reçu par Maître Philippe STEPHAN, notaire à LILLE, le 11 octobre 2013.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000,00 EUR), payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Une copie authentique dudit acte de vente a été publiée au service de la publicité foncière de LILLE 1, le 7 novembre 2013, volume 2013P, numéro 8622.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

L'origine de propriété entre les mains des précédents propriétaires a été établie pour une période au moins trentenaire et est reproduite intégralement sur une note qui est demeurée jointe et annexée à l'acte de dépôt de pièces ci-après relaté. **ANNEXE 5**

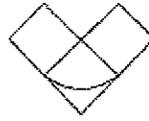
SITUATION HYPOTHECAIRE

* **HYPOTHÈQUE CONVENTIONNELLE** en date du 13 juin 2016 inscrite au service de la publicité foncière de LILLE 1 le 12 juillet 2016, 2016V, numéro 2387 avec reprise pour ordre le 19 août 2016, volume 2016D, numéro 11455,

Au profit de la **CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE NORD FRANCE EUROPE**,

Pour sureté en principal de **420.000,00 €**,

Effet : 16 juin 2020.



DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

PUBLICITE FONCIERE - POUVOIRS

L'acte sera publié au service de la publicité foncière de LILLE 1, conformément à la loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, pouvoir est donné à tout notaire ou à tout cleric de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

INFORMATION DU SYNDIC

Une copie de l'acte sera adressée au syndic de la copropriété par le notaire soussigné.

FRAIS

Les frais des présentes sont supportés par le **REQUERANT**.

ENREGISTREMENT

Droit payé sur état : 125 euros.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

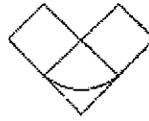
L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités,
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013.

La communication de ces données aux tiers peut-être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte. Toutefois, aucune donnée n'est transférée en dehors de l'Union Européenne ou de pays adéquats.

Les données sont conservées dans le respect des durées suivantes :



- 30 ans à compter de l'achèvement de la prestation pour les dossiers clients (documents permettant d'établir les actes, de réaliser les formalités)
- 75 ans pour les actes authentiques, les annexes (notamment les déclarations d'intention d'aliéner), le répertoire des actes.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Correspondant informatique et libertés désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète de la partie dénommée dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de son nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, le requérant a certifié exactes les déclarations le concernant, avant d'apposer sa signature sur tablette numérique.

Puis Stéphane LAFFON, cleric habilité à cet effet et assermenté, qui a recueilli l'image de sa signature manuscrite a signé également sur tablette numérique. Le présent acte a été signé par le notaire le même jour selon un procédé de signature électronique sécurisé.

<p>M. AFONSO Georges-Pierre représentant de la société dénommée SCCV DE L'ELEPHANT a signé</p> <p>à LILLE CEDEX le 28 décembre 2018</p>	
---	---

<p>et le clerc LAFFON STÉPHANE a signé à L'OFFICE le 28 décembre 2018</p>	
--	--

<p>et le notaire Me VERMUNT ARNAUD a signé à L'OFFICE L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT HUIT DÉCEMBRE</p>	
--	--